

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« leurs contributions »,

les mots :

« leur contribution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.